

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. François Boissonneault, maire
M. Robert Chabot, conseiller
M. Claude Baillargeon, conseiller
M. Christian Beaudry, conseiller
M. Michel Brien, conseiller
M. Réjean Boutin, conseiller

Est absent : M. Adrien Steudler, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 mars 2014 à 19 h, à la salle du conseil située au 348, rue de l'Église, à Racine.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par M. François Boissonneault, maire de Racine.

Mélisa Camiré, Directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014;

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

5. ADMINISTRATION :

5.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 27 février 2014;

6. CORRESPONDANCE :

6.1. Liste des correspondances;

7. RÈGLEMENT :

7.1. Avis de motion du Règlement numéro 241-03-2014 établissant un programme de revitalisation;

7.2. Avis de motion du Règlement numéro 242-03-2014 instituant un programme de crédit de taxes foncières pour les nouvelles constructions résidentielles;

7.3. Avis de motion du Règlement 243-03-2014 modifiant le règlement 216-11-2012 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Racine;

8. RÉOLUTIONS :

8.1. Hydro-Québec — demande d'autorisation de travaux pour l'installation d'équipements d'infrastructures avancées;

8.2. Invitation – Échec au crime – bières et saucisses;

8.3. Adhésion au programme Trio-étudiants 2014;

8.4. Vente pour non-paiement de taxes;

8.5. Nomination des responsables pour la Fête Nationale de la St-Jean 2014;

8.6. Fermeture du bureau pour le congé de Pâques;

8.7. Grande tournée des ventes-débarras 2014;

8.8. Prolongation de l'embauche temporaire d'un directeur général adjoint;

8.9. Prise en charge des défibrillateurs, dates de formation et remerciements;

8.10. Planification des travaux de voirie – PAARRM;

8.11. SEPAQ — Demande d'ajout d'un représentant du conseil municipal de

- Racine;
- 8.12. Adhésion — Réseau québécois de villes et villages en santé du Québec;
 - 8.13. Appui – décret du mois d’avril Mois de la Jonquille;
 - 8.14. Appui – opération verre-vert;
 - 8.15. Demande de contribution financière — École de l’Odyssée;
 - 8.16. Mandat à la Directrice générale pour transactions à la SAAQ;
 - 8.17. Embauche stagiaire poste temporaire agente en environnement;
 - 8.18. Demande à la MRC et CLD du Val-Saint-François – faisabilité technique et financière d’un nouveau tracé reliant Racine à Melbourne soit les pistes cyclables « Sentier de l’ardoise – La Cantonnière » au « Sentier de la Vallée – La Route Verte »;
 - 8.19. Octroi de contrat de balayage de rues;
 - 8.20. Formation du président et de la secrétaire du CCU;
 - 8.21. Entente pour l’utilisation de la plage Mackenzie;
 - 8.22. Raymond, Chabot, Grant, Thornton – facture;
 - 8.23. Invitation au Colloque sur la migration et l’établissement de jeunes en Estrie;
 - 8.24. Embauche d’un inspecteur adjoint temporaire au service d’inspection et de l’environnement;
 - 8.25. Mandat au CCU;

9. QUESTIONS DIVERSES :

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE :

2014-03-036

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR :

CONSIDÉRANT la lecture de l’ordre du jour par Madame la Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le projet d’ordre du jour soit accepté tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2014-03-037

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal tenue le 3 février 2014.

Il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 3 février 2014, et que le procès-verbal de la séance soit et il est accepté tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

La période de questions débute à 19 h 09 et se termine à 19 h 15.

Les sujets des points 7.1, 7.2 et du RacinOscope ont été discutés.

5. ADMINISTRATION :

2014-03-038

5.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 27 février 2014

Il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la liste de comptes à payer au montant de cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-sept dollars et soixante-douze cents (196 187,72 \$) préparée par la Directrice générale adjointe, couvrant la période du 24 janvier au 27 février 2014, soit adoptée.

6. CORRESPONDANCE :

6.1. Liste des correspondances

La liste des correspondances reçues au mois de février est remise aux membres du conseil.

7. RÈGLEMENT :

2014-03-039

7.1. Avis de motion du Règlement numéro 241-03-2014 établissant un programme de revitalisation

Avis vous est par les présentes donné par M. Robert Chabot, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement numéro 241-03-2014 établissant un programme de revitalisation.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2014-03-040

7.2. Avis de motion du Règlement 242-03-2014 instituant un programme de crédit de taxes foncières pour les nouvelles constructions résidentielles

Avis vous est par les présentes donné par M. Robert Chabot, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement numéro 242-03-2014 instituant un programme de crédit de taxes foncières pour les nouvelles constructions résidentielles.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2014-03-041

7.3. Avis de motion du Règlement numéro 243-03-2014 modifiant le règlement 216-11-2012 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Racine

Avis vous est par les présentes donné par M. Michel Brien, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement numéro 243-03-2014 modifiant le règlement 216-11-2012 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Racine.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

8. RÉOLUTIONS :

2014-03-042

8.1. Hydro-Québec — demande d'autorisation de travaux pour l'installation d'équipements d'infrastructures avancées

Il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De reporter la prise de décision à une date ultérieure.

2014-03-043

8.2. Invitation – Échec au crime – bières et saucisses

CONSIDÉRANT QUE le comité « Échec au crime » de la région de Sherbrooke invite les maires de la MRC du Val-Saint-François à leur activité de collecte de fonds annuelle, la soirée « Bières et saucisses »;

CONSIDÉRANT QUE l'activité se déroulera à l'hôtellerie du Boulevard à Sherbrooke, le jeudi 27 mars 2014 à 18 h.

CONSIDÉRANT QUE les profits seront versés à l'organisme Estrie Aide;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que M. le maire François Boissonneault soit autorisé à assister à cette activité.

Que le conseil autorise la somme de quatre-vingt-cinq dollars (85 \$) pour le souper.

2014-03-044

8.3. Adhésion au programme Trio-étudiants 2014

CONSIDÉRANT le succès des éditions précédentes du programme et que ce projet témoigne d'une extraordinaire collaboration (caisses, municipalités, CJE, entreprises et jeunes);

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité est soucieuse d'aider les jeunes à acquérir une expérience de travail dans leur municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises de son territoire et de contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée permet l'embauche d'une personne ressource pour la coordination du projet;

CONSIDÉRANT QUE le coût total relié au projet est assumé à 60 % par les caisses populaires et 40 % des villes et municipalités participantes;

CONSIDÉRANT le succès réalisé en 2013;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser M. le maire François Boissonneault et Mme la Directrice générale et secrétaire-trésorière Mélisa Camiré à signer le protocole d'entente et de participer au projet Trio-étudiant Desjardins, pour le jumelage de cinq (5) jeunes et d'entreprises de Racine;

Que le conseil autorise le montant de mille quatre cent soixante-six dollars et quinze cents (1 466,15 \$) pour l'embauche de cinq (5) jeunes sur le territoire de la municipalité de Racine pour 2014;

2014-03-045

8.4. Vente pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE Mme la Directrice générale et secrétaire-trésorière a préparé un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales et tout autres selon l'article 1022 du Code municipal;

Il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité approuve le rapport de la Directrice générale et secrétaire-trésorière concernant les personnes endettées envers la municipalité ayant une somme due, pour 2012;

Que le conseil décide d'envoyer les avis d'imposition pour réclamation à la municipalité régionale de comté, si ces comptes ne sont pas payés avant le 15 mars 2014, concernant les dossiers suivants :

Adresse de l'immeuble	Numéro (s) de lot (s)
670, chemin des Baies (1037-64-4986)	2676050
125, chemin Jones (0345-84-6339)	2675661

Que le Conseil municipal de Racine mandate le maire, M. François Boissonneault, ou si nécessaire, la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Mélisa Camiré, comme représentant de la municipalité pour enchérir ou acquérir des immeubles au nom de la municipalité (art.1038 du Code municipal) lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, qui se tiendra le 12 juin 2014 à 10 h, à la MRC du Val-Saint-François, au 810 Montée du Parc à Richmond.

2014-03-046

8.5. Nomination des responsables pour la Fête Nationale de la St-Jean 2014

Il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que M. Jasmin Desmarais, président des Loisirs de Racine Inc. est autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec de 2014.

2014-03-047

8.6. Fermeture du bureau pour le congé de Pâques

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le bureau municipal soit fermé le vendredi 18 avril et le lundi 21 avril 2014 pour le congé de Pâques.

2014-03-048

8.7. Grande tournée des ventes-débarras 2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit une grande tournée des ventes-débarras 2014 afin de permettre aux citoyens de la municipalité de Racine de tenir une vente-débarras, sans permis;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est la réutilisation dans le but de donner une deuxième vie aux objets;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens auront la possibilité d'inscrire leurs ventes-débarras auprès de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité publiera sur son site internet, sur le réseau social Facebook, dans son journal le RacinOscope et les journaux locaux les adresses des résidences où se tiendront les ventes-débarras inscrites;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De fixer aux 7 et 8 juin 2014 la grande tournée des ventes-débarras 2014 sur tout le territoire de la municipalité de Racine.

2014-03-049

8.8. Prolongation de l'embauche temporaire d'un directeur général adjoint

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint, M. André Courtemanche, a dû prolonger son congé jusqu'au début mai;

CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu de prolonger le contrat de Mme Lemieux jusqu'au retour de M. Courtemanche;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil, sur la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière, prolonge le contrat de Mme Annie Lemieux, à titre de directrice générale adjointe par intérim en date du 3 mars 2014 jusqu'à 5 mai 2014;

Que le conseil accepte de verser le salaire et les conditions de Mme Lemieux comme discuté avec la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2014-03-050

8.9. Prise en charge des défibrillateurs, dates de formation et remerciements

CONSIDÉRANT QUE l'AFÉAS a tenu un dîner spaghetti en janvier afin d'acquérir deux défibrillateurs pour la communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'AFÉAS a demandé à la municipalité de Racine de se charger de l'entretien des défibrillateurs;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mettre sur pied une formation pour les citoyens pour l'utilisation adéquate des défibrillateurs;

CONSIDÉRANT QUE l'AFÉAS a demandé que la municipalité remercie publiquement tous les commanditaires et partenaires;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité prenne à sa charge l'entretien des défibrillateurs à l'intérieur du Plan des mesures d'urgence (PMU);

Que la municipalité organise des formations pour les citoyens qui se tiendront les 24 mars 2014 à 15 h 30 et à 19 h et le 29 mars 2014 à 13 h 30.

Que la municipalité remercie, pour et au nom de l'AFÉAS, tous les commanditaires :

Caisse Populaire Desjardins Morilac
FADOQ de Racine
La Coopérative de développement de Racine
Les Loisirs de Racine
L'Association du Lac Miller
La Brunante
Garage J.-J. Tétreault
La Friperie du Village
Boucherie Lamarche
IGA Valcourt
Coopérative funéraire de l'Estrie
M. Adrien Steudler
Mme Afra Steudler
M. Fernand L. Ferland

M. John Bombardier
M. Dorius Fontaine
M. Victor Lafond
Mme Bibiane Lamarche
Mme Micheline Jeanson
M. Jean-Guy Turgeon
Mme Francine Longpré
Mme Karine Vallière, députée de Richmond
Meunerie Sansoucy et fils inc.
Chevaliers de Colomb de Valcourt et Racine
Paperasse de Valcourt

2014-03-051

8.10. Planification des travaux de voirie – PAARRM

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Racine désire procéder au rechargement des routes de gravier du réseau routier municipal pour environ onze (11) kilomètres pour un montant d'environ deux cent cinquante-sept mille dollars (257 000 \$) pour les chemins Maricourt, 1er rang, 2ième rang, Courtemanche, de la Montée-Gagnon, de la Grande-Ligne, Lussier, Jones, Snow, Perras et boul. Industriel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut supporter seule le coût de ces travaux qui est estimé à environ deux cent cinquante-sept mille dollars (257 000 \$) pour le rechargement des routes de gravier de son réseau routier;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la municipalité de Racine demande au Ministère des Transports du Québec, une subvention pour la réalisation des travaux de rechargement des routes de gravier suivantes : pour les chemins Maricourt, 1er rang, 2ième rang, Courtemanche, de la Montée-Gagnon, de la Grande-Ligne, Lussier, Jones, Snow, Perras et boul. Industriel.

2014-03-052

8.11. SEPAQ — Demande d'ajout d'un représentant du conseil municipal de Racine

CONSIDÉRANT QUE la Table d'harmonisation du Parc National du Mont Orford a été officiellement créée en décembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE M. le conseiller Michel Brien demande à ce que la municipalité de Racine y soit représentée;

CONSIDÉRANT les 2181 hectares du parc du Mont-Orford à Racine;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De demander à la SÉPAQ que la municipalité puisse nommer un représentant à siéger à la Table d'harmonisation du Parc National du Mont-Orford.

2014-03-053

8.12. Adhésion — Réseau québécois de villes et villages en santé du Québec;

CONSIDÉRANT l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine s'est engagée à promouvoir

avec équité, partout dans son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE les décisions prises par la municipalité de Racine en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QU' une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de Racine peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE l'administration de la municipalité de Racine désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et tout en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques municipales favorisant la santé et la qualité de la vie;

CONSIDÉRANT QU' il est important que la municipalité de Racine assume le leadership d'une municipalité en santé;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillageon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine renouvelle son adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé et partage cette expérience avec d'autres municipalités;

2014-03-054

8.13. Appui – décret du mois d'avril Mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril, est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la Jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2014-03-055

8.14. Appui – opération verre-vert

CONSIDÉRANT QUE le verre qui se brise lors de la collecte sélective résidentielle contamine les autres matières qui ont davantage de valeur;

CONSIDÉRANT QUE le verre provenant de la collecte sélective doit être acheminé aux centres de tri avant d'être transporté vers les sites de traitement, ce qui occasionne des coûts de transport qui étaient financés par la Société des alcools du Québec jusqu'en 2012;

CONSIDÉRANT QUE le verre occasionne des bris d'équipements dans les centres de tri;

CONSIDÉRANT QUE le verre provenant de la collecte sélective résidentielle était recyclé à environ 50 % avant la fermeture de la principale usine de traitement du verre au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle du verre est en bonne partie associée au manque de débouchés pour le verre provenant de la collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE le verre provenant de la collecte sélective est constitué à 80 % de bouteilles de vin;

CONSIDÉRANT QUE le verre qui provient d'un système de consigne représente un produit de meilleure qualité et offrant davantage de débouchés.

CONSIDÉRANT QUE toutes les provinces canadiennes, sauf le Québec et le Manitoba, ont instauré une consigne sur les bouteilles de vin;

CONSIDÉRANT QUE les bouteilles de verre consignées en Ontario sont recyclées à 90 %;

CONSIDÉRANT QUE le retrait des bouteilles de vin et de spiritueux du bac de récupération ne comporte pas d'impact économique négatif majeur pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'instauration d'un système de consigne pour les bouteilles de vin permettrait d'accroître la quantité de verre recyclé et ainsi réduire la quantité de matière

éliminée;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De demander au gouvernement du Québec d'instaurer un système de consigne pour les bouteilles de vin et de spiritueux et que la Société des alcools du Québec soit mise à contribution dans cet exercice.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, au MAMROT et au gouvernement du Québec par l'entremise des députés.

2014-03-056

8.15. Demande de contribution financière — École de l'Odysée

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire l'Odysée organise, en juin prochain, un gala Méritas afin de souligner le travail et les succès de ses élèves;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée pour le gala servira à l'achat de prix pour les élèves méritants;

CONSIDÉRANT la présence de nombreux élèves à Racine;

À ces causes, il est proposé par M. Christian Beaudry, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil autorise de verser la somme de cent cinquante-cinq dollars (155 \$) pour une contribution Or pour le gala Méritas;

2014-03-057

8.16. Mandat à la Directrice générale pour transactions à la SAAQ

Il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale soit autorisée à procéder à tous types de transactions à la Société de l'assurance-automobile (SAAQ) pour et au nom de la municipalité de Racine.

Que cette autorisation est d'une durée indéterminée.

2014-03-058

8.17. Embauche stagiaire poste temporaire agente en environnement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engagé RAPPEL en 2011 pour faire la caractérisation des rives de ses trois lacs et souhaite poursuivre ses actions en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE sous la supervision de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, le titulaire de cette fonction effectuera des tâches reliées à l'application de la réglementation sur l'environnement et l'application de celle sur la protection de la bande riveraine;

CONSIDÉRANT le jumelage étudiant entre l'Université de Sherbrooke et les employeurs;

CONSIDÉRANT QUE des candidats ont été rencontrés par Mme la Directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Mme Hernandez;

CONSIDÉRANT une demande de subvention au programme Emploi d'été Canada-Québec;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à

l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil municipal procède à l'embauche de Mme Sarah Dubord-Fortin au taux de 13 \$ de l'heure pour une période de quinze (15) semaines à trente-cinq (35) heures par semaine;

Que Mme Mélisa Camiré, Directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tout document relatif à la demande de subvention.

2014-03-059

8.18. Demande à la MRC et CLD du Val-Saint-François – faisabilité technique et financière d'un nouveau tracé reliant Racine à Melbourne soit les pistes cyclables « Sentier de l'ardoise – La Cantonnière » au « Sentier de la Vallée – La Route Verte »

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Racine souhaite rendre disponible aux cyclotouristes les infrastructures touristiques situées sur son territoire;

ATTENDU QUE le tracé de la piste cyclable entre Racine et Melbourne est interrompu depuis de nombreuses années;

ATTENDU QU' il serait avantageux pour le développement touristique régional de relier les pistes cyclables « Sentier de l'ardoise — La Cantonnière » au « Sentier de la Vallée – La Route Verte », soit la portion de la piste cyclable entre Racine et Melbourne;

ATTENDU QUE cette liaison permettrait d'offrir aux cyclotouristes qui empruntent ce tronçon, un circuit prolongé et ainsi la possibilité de parcourir plusieurs municipalités de la région;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal demande à la MRC du Val-Saint-François et au CLD de la MRC du Val-Saint-François pour approfondir la faisabilité technique et financière d'un nouveau tracé reliant Racine à Melbourne soit les pistes cyclables « Sentier de l'ardoise – La Cantonnière » au « Sentier de la Vallée – La Route Verte », soit la section de la piste cyclable entre Racine vers Melbourne;

2014-03-060

8.19. Octroi de contrat de balayage de rues

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine a demandé des soumissions, par invitation, pour des travaux de balayage de rues pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions, soit :

Soumissionnaire	Prix
Bromont Terrasse inc.	280 \$ le kilomètre
Déneigement B. Boivin	300 \$ le kilomètre

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroi le contrat pour les travaux de balayage de rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bromont Terrasse inc. au coût de 280 \$ le kilomètre, tel que mentionné dans les documents d'appels d'offres et décrit plus haut, et mandate l'inspecteur des travaux publics pour superviser les travaux de balayage de rues.

Que les citoyens soient avisés par Facebook de la date des travaux.

8.20. Formation du président et de la secrétaire du CCU

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a reçu une invitation de la Ville de Richmond à une formation donnée par l'AQU (Association québécoise d'urbanisme);

CONSIDÉRANT QUE l'Association donne habituellement des formations pour des groupes de 15 à 20 personnes, la Ville de Richmond a lancé une invitation aux autres membres de CCU des municipalités de la MRC du Val Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise d'urbanisme (AQU) est un organisme à but non lucratif (OBNL) regroupant des citoyens, des acteurs du monde municipal et des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE L'Association et ses membres sont engagés dans la promotion de l'urbanisme comme levier essentiel au développement et à la préservation de milieux de vie de qualité pour la population québécoise;

CONSIDÉRANT QUE la formation portera sur :

- le CCU et les règles d'éthique, de conflit d'intérêts et de fonctionnement;
- le CCU et les dérogations mineures;
- le CCU et les outils facultatifs (PAE, PIIA, Projets particuliers, Usages conditionnels, etc.);
- le CCU et l'affichage;
- le CCU et le patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE cette formation aura lieu le samedi 15 mars 2014 à Richmond;

CONSIDÉRANT la démission récente du président du CCU;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser Mme Maria A. Hernandez, inspectrice en bâtiment et en environnement et secrétaire du CCU à assister à la formation;

D'acquitter les frais d'inscription (220 \$ plus taxes par personne), de déplacement, le temps et les autres dépenses inhérentes à la formation.

8.21. Entente pour l'utilisation de la plage Mackenzie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite fournir un accès gratuit à ses citoyens à La Plage Mackenzie de Racine;

CONSIDÉRANT QUE la Plage Mackenzie s'engage à donner accès sans frais aux citoyens.

À ces causes, il est proposé par M. Réjean Boutin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité accepte de fournir l'accès, à ses citoyens, à La Plage

Mackenzie, moyennant l'achat d'une carte citoyenne renouvelable chaque année, au coût de 5 \$ pour les 4 ans et plus, gratuit pour les enfants de 3 ans et moins.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la Municipalité, avec la Plage Mackenzie;

2014-03-063

8.22. Raymond, Chabot, Grant, Thornton – facture

CONSIDÉRANT QUE Raymond Chabot, Grant, Thornton a facturé un montant de 3200 \$ plus les taxes applicables, en septembre 2012, pour de l'assistance au recrutement et intervention en ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil précédent avait refusé d'acquitter cette facture, car le montant réclamé était un dépassement de coût qui n'avait pas été autorisé au préalable;

CONSIDÉRANT QUE Raymond Chabot, Grant, Thornton accepte une entente à l'amiable, soit de réduire la facture de 50 % en émettant une note de crédit pour la facture émise en 2012 pour une somme de 1 839,60 \$;

CONSIDÉRANT QUE le solde restant à payer est de 1 839,60 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite maintenir de bonnes relation avec la firme Raymond Chabot, Grant, Thornton;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise le paiement de mille huit cent trente-neuf dollars et soixante cents (1 839,60 \$) à l'ordre de Raymond Chabot Grant Thornton en paiement final des travaux réalisés par l'équipe de recrutement et de développement organisationnel.

2014-03-064

8.23. Invitation au Colloque sur la migration et l'établissement de jeunes en Estrie

CONSIDÉRANT QUE Inode Estrie est une stratégie régionale pour l'accueil et l'établissement de jeunes dans la région;

CONSIDÉRANT QU' en collaboration avec les ressources en place dans chacun des territoires de la région, Inode Estrie offre depuis 2010 deux services : l'accompagnement des municipalités dans la réalisation d'actions pour devenir plus attractives auprès d'éventuels nouveaux résidents et la promotion de la région et de ses opportunités d'emplois, de stages et d'établissement en Estrie auprès des étudiants et des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE les élus sont conviés au Colloque sur la migration et l'établissement de jeunes en Estrie par Inode Estrie qui réunira une masse critique d'organisations et de ressources qui peuvent appuyer l'accueil et l'établissement de nouveaux résidents dans notre milieu;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil autorise Messieurs François Boissonneault et Christian Beaudry à assister au Colloque sur la migration et l'établissement de jeunes en Estrie qui se tiendra le 4 avril 2014 à Bury.

D'acquitter les frais d'inscription (40 \$ plus taxes par personne), de déplacement et les autres dépenses inhérentes à la rencontre.

2014-03-065

8.24. Embauche d'un inspecteur adjoint temporaire au service d'inspection et de l'environnement

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et l'inspectrice en bâtiment et en environnement ont reçu quelques candidatures pour le poste d'inspecteur adjoint temporaire au service d'inspection et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU' une candidature a été retenue pour le poste;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale recommande au conseil l'embauche de Mme Marie-Ève Parr au poste d'inspecteur adjoint temporaire au service d'inspection et de l'environnement à raison de 7,5 heures par semaine;

À ces causes, il est proposé par M. Réjean Boutin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que ce conseil, sur la recommandation de la directrice générale, engage Mme Marie-Ève Parr, à titre d'inspectrice adjointe temporaire au service d'inspection et de l'environnement en date du 7 mars 2014;

Que ce conseil municipal procède à l'embauche de Mme Marie-Ève Parr au taux de 20 \$ de l'heure pour une période de vingt (20) semaines à sept heures et demi (7,5) heures par semaine.

2014-03-066

8.25. Mandat au CCU

CONSIDÉRANT QUE le nouveau conseil municipal a décidé, lors de sa première assemblée publique du 11 novembre dernier, d'abroger les résolutions d'adoption du plan d'urbanisme numéro 224-05-2013, du règlement de zonage numéro 225-05-2013, du règlement de lotissement numéro 226-05-2013, du règlement de construction numéro 227-05-2013, du règlement sur les usages conditionnels numéro 228-05-2013, du règlement sur les permis et certificats numéro 229-05-2013 et du règlement de conditions d'émission de permis de construction 230-05-2013 (résolution 2013-11-269);

CONSIDÉRANT QUE le nouveau conseil municipal, lors de sa première assemblée publique du 11 novembre dernier, a accueilli le Plan de diversification (secteurs : patrimoine, résidentiel, touristique et industriel) et procédé à son dépôt (résolution 2013-11-266);

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens de la municipalité que le projet susdit de plan d'urbanisme et que les projets susdits de règlements soient entièrement mis de côté puisque créant notamment des iniquités, dépouillant de leurs droits des citoyens et imposant des contraintes déraisonnables;

CONSIDÉRANT QUE le CCU, par sa résolution CCU-87, a recommandé au conseil municipal d'accepter le projet de plan d'urbanisme et les projets de règlements susdits comme document de base à partir duquel le comité ferait des modifications ou correctifs nécessaires;

- CONSIDÉRANT QUE le CCU, par la même résolution, a demandé que le conseil municipal lui présente, au plus tard le 12 mars, un résumé expliquant les éléments clés sur lesquels le CCU devrait pencher sa réflexion pour modifier uniquement les projets de règlements d'urbanisme susdits;
- CONSIDÉRANT QU' il n'appartient pas au CCU d'imposer au Conseil municipal un délai ou une échéance pour les mandats qui lui sont confiés par le Conseil municipal;
- CONSIDÉRANT QU' il est inconcevable de dissocier le plan d'urbanisme de ses règlements d'application et donc de modifier uniquement les projets de règlements d'urbanisme susdits sans pour autant revoir le contenu du Plan d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE de nombreux éléments du Plan de diversification doivent être pris en compte pour introduire dans le Plan d'urbanisme une vision stratégique du type de développement culturel, économique, environnemental et social souhaité;
- CONSIDÉRANT QU' en outre de ce qui précède, une révision sommaire du projet de plan d'urbanisme et des projets de règlements susdits a également permis au Conseil municipal d'identifier un nombre tellement important de modifications à y apporter qu'il n'est pas réaliste de penser que le projet de plan d'urbanisme et les projets de règlements susdits constituent une base de travail acceptable à partir de laquelle le CCU pourrait faire des recommandations au Conseil;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit rejetée la recommandation du CCU contenu à sa résolution CCU-87;

QUE, comme demandé par la résolution 2013-11-250, le CCU analyse plutôt toutes les informations nécessaires pour encadrer la catégorie de bâtiment qui se trouve sous l'appellation de yourte;

QUE, comme demandé par la résolution 2013-11-250, le CCU précise les endroits sur le territoire de la municipalité où la construction de yourtes pourrait être autorisée;

QUE le CCU est par les présentes expressément mandaté conformément à l'article 6.2 du RÈGLEMENT NO 216-11-2012 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE pour étudier et soumettre au Conseil municipal des recommandations sur les aspects susdits des règlements d'urbanisme.

QUE pour ces fins, le conseil municipal demande au CCU de recevoir les avis de tout citoyen intéressé, y compris la citoyenne dont la demande d'invitation au CCU a été refusée par celui-ci par sa résolution CCU-82.

9. QUESTIONS DIVERSES :

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

La période de questions débute à 20 h 06 et se termine à 20 h 20.

Les sujets de l'opération verre-vert, les points 7.1, 8.1, 8.2 et la refonte des

règlements d'urbanisme ont été discutés.

2014-03-067

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant

M. le conseiller Claude Baillargeon propose la levée de la séance à 20 h 21.

M. François Boissonneault
Maire

Mme Mélisa Camiré
Directrice générale et secrétaire-trésorière